

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/03/27

Date de convocation

15 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre

le **LUNDI 25 MARS 2024** à 18 Heures 00

le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage

19 mars 2024

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 17

Votants : 20

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES –  
Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ – Madame Anne-Caroline RATAJCZAK –  
Monsieur Stéphane FOURNIER – Madame Ghislaine VALENTE – Monsieur Marc SERRA –  
Madame Sophie LOPEZ – Madame Yveline LOURDEL – Monsieur Yves RAOULT –  
Madame Micheline LAURENT – Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Christelle LEBAS – Madame Corinne DOLLE – Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Fouad AJARRAY qui donne procuration à Madame Sophie LOPEZ

Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET

Monsieur Hubert CHIVET qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ

Madame Chantal DECOQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Monsieur Jean-Claude NOEL  
Monsieur Thierry IMBERT  
Madame Sandrine SERGEANT

NM

Secrétaire de séance :

Madame Corinne DOLLE

**Objet : Remboursement de participations aux Accueils Collectifs de Mineurs**

Monsieur le Maire expose :

Lors des activités de loisirs des vacances d'HIVER 2024, des enfants inscrits n'ont pu fréquenter les activités de loisirs en raison d'empêchements dûment justifiés auprès des services de la ville.

Les familles ont demandé le remboursement des frais engagés conformément au règlement intérieur.

Il s'agit de :

- Madame DENEL Sabine, domiciliée 06 hameau du Scorpion - 62223 Saint-Nicolas-lez-Arras, pour l'enfant JACQUEMIN Marina pour une participation d'un montant de 47.50 euros.

Il vous est proposé :

- D'autoriser le remboursement des familles.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 26 mars 2024  
Le Maire,  
Alain CAYET.

